

Assemblée générale constitutive de la Confédération des artisans et des PME d'Afrique centrale

Le développement des PME au centre des échanges

R.H.A

Libreville/Gabon

LES travaux de l'Assemblée générale constitutive de la Confédération des artisans et des Petites et moyennes entreprises d'Afrique centrale (CAPEAC) ont démarré, samedi dernier, à Libreville. Le but de cette rencontre est de mettre en place les instances définitives de la CAPEAC, en vue d'une meilleure structuration de l'économie de l'artisanat et des petites entreprises d'Afrique centrale. Ceci, pour contribuer à la transformation structurelle de l'économie de l'Afrique centrale et son implication dans la diversification de l'économie des États, la création d'emplois, l'aménagement de territoire et l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones rurales et les villes. Cette rencontre a un objectif principal : doter les artisans de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'une structure



Photo : R.H.A

Le ministre des PME, Biendi Manganga Moussavou, ouvrant les travaux de l'Assemblée générale constitutive de la CAPEAC. Photo de droite : Quelques membres du gouvernement à l'ouverture des assises.



Photo : R.H.A

faîtière sous-régionale visant l'intégration et la coopération dans le domaine de l'économie, de l'artisanat et des petites entreprises. Plus spécifiquement, elle vise à examiner et valider les projets des statuts et du règlement intérieur, mettre en place les instances définitives conformément aux textes organiques et le

Plan d'actions. A ces objectifs spécifiques principaux, s'ajoute l'examen des dossiers destinés à la préparation de la Conférence des ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'artisanat, prévue en 2017. Sur le plan culturel, il s'agit de la valorisation économique des savoir-faire traditionnels

transmis de génération en génération dans toutes les régions des États membres de la Communauté. A l'ouverture desdites assises, le ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) chargé de l'Entrepreneuriat national, annonçait une proposition de loi d'orientation portant statut des artisans qui permettra de créer des Chambres nationales des métiers, une carte profes-

sionnelle de l'artisan, un fond dédié aux financements des artisans, une véritable labélisation des produits locaux, un renforcement de la protection sociale des artisans et un encadrement de la création et du fonctionnement des villages artisanaux. «*Nous comptons défendre avec force cet important projet de réforme pour une effectivité dès le 1er trimestre 2017*», a souligné Biendi Maganga Moussa-

vous. Les conclusions de ces travaux devraient également favoriser le développement des petites entreprises sociales structurées et compétitives, via la création d'emplois dans les zones rurales et urbaines, l'amélioration des conditions de vie des artisans et des populations. À noter que les travaux de cette assemblée générale constitutive s'achèvent cet après midi.

Gestion des ressources humaines

Créatrice de valeur ajoutée ou centre de coûts ?

Willy NDONG

Libreville/Gabon

L'ENTREPRISE ENPB Gabon, en partenariat avec la Chambre de commerce et la Rencontre des réseaux des ressources humaines de l'Afrique centrale (REDRRHAC) ont organisé, du 12 au 14 décembre 2016, la deuxième édition de la Réunion des professionnels de la fonction ressources humaines. La question centrale abordée au cours de cette rencontre était de savoir si les ressources humaines étaient créatrices de valeur ajoutée ou au contraire étaient un centre de coûts pour les entreprises ? L'objectif étant de démontrer, qu'au-delà des dépenses générées, le métier est stratégique. Il a donc été question, a précisé Jérémie Obiang, promoteur de la REDRRHAC, au cours des trois jours de travaux, de donner aux participants les outils leur permettant de démontrer que les ressources humaines ne sont pas un centre de coûts comme le pensent beaucoup de managers. «*Chaque fois qu'il y a des problèmes dans les entreprises, ce sont les premiers postes touchés par la ré-*



Photo : F.A.

Une vue des stagiaires lors de la formation consacrée à la gestion des ressources humaines.

duction de la masse salariale. On essaie de démontrer qu'elle doit être regardée comme les autres fonctions stratégiques de l'entreprise», estime-t-il. Pour le conférencier, Hervé Ndoume-Essingone, agrégé des universités en sciences de gestion, qui édifiait les participants sur la question, la fonction RH génère des coûts. «*On ne peut en douter, puisque c'est une fonction comme une autre qui participe au fonctionnement de l'organisation. Ce sont ces coûts là qui donnent à penser qu'on n'en retire rien derrière*», a-t-il insisté. Mais, nuance-t-il, au-delà des coûts, la fonction RH est génératrice de valeurs. Car elle apporte beaucoup aux entreprises. La question, selon l'orateur, est de

savoir comment, si elle apporte une valeur ajoutée, la mesurer, confronter cet apport avec le niveau de coût qu'elle génère. Pour ce faire, il suggère des méthodes utilisées par les entreprises pour évaluer la valeur ajoutée de la fonction RH. «*Au-delà des méthodes rationnelles et techniques, il y a surtout que les RH peuvent être mobilisées pour l'objectif de l'organisation. Aussi, en les mobilisant autour de l'objectif de l'organisation, en les recentrant autour des valeurs de travail, d'engagement, d'efficacité, arrive-t-on à obtenir le meilleur au-delà des dépenses qu'on fait derrière les RH. Ce sont ces défis-là qui engagent nos organisations en Afrique centrale*», a-t-il expliqué.



LUC MARAT-ABYLA

22 Décembre 2015 - 22 Décembre 2016

Hommage au Président du Groupe Parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale

Honorable Député Luc MARAT ABYLA

C'était un homme libre et c'est en cela qu'il a toujours demandé à la liberté le droit absolu de croire, de penser, d'agir, mais sans que l'exercice de son droit put porter atteinte à ce même droit affirmé par autrui. Il a souvent recherché l'égalité des hommes et a commandé à cette égalité de s'abaisser généreusement au niveau des humbles et des faibles, et non de se niveler orgueilleusement avec les «grands».

Se sentant frère de tous les hommes, il a demandé à la fraternité d'aimer sincèrement et de secourir ceux qui souffraient, non pas en se limitant à distribuer des aumônes, mais en prodiguant les conseils les plus avisés et un réconfort moral ô combien précieux à tous ceux qui avaient besoin d'aide.

Le bien qu'il a exercé, et il est immense, nul ne le connaîtra jamais; il l'a accompli en l'ensevelissant dans sa mémoire, sans le proclamer, sans en attendre le fruit, pour exercer et maintenir les principes élevés que lui intimait sa conscience et pour obéir aux généreuses aspirations de son cœur, il l'a fait simplement parce que c'était le devoir, Rien que le devoir.

Emmanuel LATE